Date de transmission de l'acte: 31/03/2026
Date de reception de l'AR: 31/03/2026
048-200085223-AU_006_2026-AU
A G E D I

Date de l'arrêté : 31/03/2026 Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc	République Française Département : LOZERE Arrondissement : Mende MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

ARRÊTÉ

N° AU_006_2026

portant Souscription d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc

Annule et remplace les arrêtés AU_001_2026 et AU_005_2026

Le Maire:

Le Maire de Monts-de-Randon,

Vu le Code général de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2111-18, L2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la Délibération DE-008-2026 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 qui autorise le maire à accomplir certains actes de gestion pour en accélérer l'exécution, notamment de procéder à la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €.

DECIDE

Article 1 : Après avoir pris connaissance des propositions du Crédit Agricole du Languedoc, de souscrire auprès du Crédit Agricole du Languedoc une ligne de trésorerie pour une durée d'un an dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 400 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêt : Taux variable préfixé, indexé dur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné du mois facturé plus marge de 1,15%

Versement par crédit d'office

Remboursement par débit d'office

Intérêts calculés mensuellement à terme échu

Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office

Remboursement par débit d'office à la demande de la commune

Tirages d'un montant minimum de 10%

Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026
Date de reception de l'AR: 31/03/2026
048-200085223-AU_006_2026-AU
A G E D I

Frais de dossier : 0,25% du montant accordé soit 1000 €

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents contractuels nécessaires

Fait à Monts-de-Randon, le 31 mars 2026
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER